

Département de l'Ain

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2025-035**

**Objet : Avenant n°3 (année 2025) à la convention pluriannuelle 2022 – 2026 avec le Département de l'Ain relative au financement du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Plaine de l'Ain**

**LE PRESIDENT**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 223 du 16 décembre 2021 approuvant la convention pluriannuelle 2022 – 2026 avec le Département de l'Ain relative au financement du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique de la Plaine de l'Ain ;

VU la délibération n°2024-095 du 13 mai 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2022 – 2026 et autorisant le président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tous nouveaux avenants à venir ;

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2022-2026, le Département de l'Ain apporte un soutien financier en direction du CLIC gérontologique de la Plaine de l'Ain qui est calculé à partir du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans.

Pour l'année 2025, le Département a décidé d'augmenter de 0,5 % sa participation financière soit un montant de 82 053,80 €. L'avenant n°3, joint en annexe, modifie les engagements du Département en ce sens.

- **DECIDE** de signer l'avenant n°3 (année 2025) à la convention pluriannuelle 2022 – 2026 relative au financement du CLIC gérontologique de la Plaine de l'Ain.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 5 mai 2025*

Publiée le **06 MAI 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 5 mai 2025.

Le Président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

